

NOTE SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES ALPES-MARITIMES

Baromètre du mois d'octobre 2023

Dispositif	Période	Valeur	Evolution	Commentaire
Effectifs salariés	T2 2023	438093	↗	A dépassé le niveau atteint avant la crise 4 ^{ème} T 2019 (411 484)
Taux de chômage	T2 2023			
○ Alpes Maritimes		6.8%	↘	Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 ^{ème} T 2019
○ Zone d'emploi de Nice		7.0%	↘	Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 ^{ème} T 2019
○ Zone d'emploi de Cannes Antibes		7.2%	↘	Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 ^{ème} T 2019
○ Zone d'emploi de Menton Vallée de la Roya		5.7%	↘	Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 ^{ème} T 2019
DEFM	T3 2023			
○ catégorie A		52930	↗	Hausse trimestrielle de 0.30%, baisse annuelle de 8.9% et toujours inférieur au niveau de 2019 : 4 ^{ème} T 2019 (65 290)
○ catégorie ABC		90550	↘	Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 ^{ème} T 2019 (99 740)
○ jeunes moins de 25 ans catégorie ABC		9250	↗	Hausse trimestrielle de 3.1 % Hausse annuelle de 0.7 % et toujours inférieur au niveau de 2019 : 4 ^{ème} T 2019 (10 280)
○ séniors catégorie ABC		28150	↘	Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 ^{ème} T 2019 (30 200)
Ruptures conventionnelles	10/23			
○ Individuelles		9264	↘	10674 ruptures conventionnelles individuelles cumulées en octobre 2022
○ collectives (+10) et PSE		28 procédures concernant 428 salariés	↗	fin octobre 2022, on avait enregistré 14 procédures concernant 218 salariés
Apprentissage, nombre de contrats	Janvier à juillet 2023	2671	↗	Augmentation par rapport à janvier juin 2022

L'évolution pour l'effectif salarié, le taux de chômage et la DEFM est trimestrielle.

Pour les ruptures conventionnelles collectives, l'apprentissage, elle se fait en cumul glissant/année

Pour les autres indicateurs, elle est mensuelle.

NOTE SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES ALPES-MARITIMES **(septembre 2023)**

SOMMAIRE

1. LES SALARIES EN EMPLOI DANS LES ALPES MARITIMES.....	3
1.1 Effectifs 2ème trimestre 2023.....	3
1.2 Effectifs par secteur d'activité au 2ème trimestre 2023.....	3
1.2.1 Travailleurs transfrontaliers, résidents Français.....	4
1.2.2 Les contrats aidés et les contrats engagement jeunes.....	4-5
1.2.3 Contrats en alternance.....	5
2. LES RUPTURES DE CONTRAT DE TRAVAIL.....	6
2.1 Synthèse des procédures de licenciement collectif d'au moins 10 salariés et des ruptures conventionnelles collectives engagées dans les Alpes Maritimes.....	6-7
3. LE MARCHE DU TRAVAIL.....	8
3.1 Taux de chômage au 2ème trimestre 2023.....	9-10
3.2 La demande d'emploi enregistrée par Pôle Emploi au 3ème trimestre 2023.....	10
3.2.1 Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 3 ^{ème} trimestre 2023.....	10-13

ANNEXE. METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Information à l'attention du lecteur :

Source : la Statistique mensuelle du marché du travail (STMT) est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des effets des jours ouvrables (CJO) permet de rendre les évolutions mensuelles pertinentes pour l'analyse conjoncturelle. Comme chaque année, la Dares a actualisé les coefficients de CVS et de CJO, pour tenir compte de l'année écoulée. Cette actualisation modifie l'ensemble des séries diffusées antérieurement.

1. LES SALARIES EN EMPLOI DANS LES ALPES-MARITIMES

Les effectifs salariés sont présentés en données CVS de sources Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles ACOSS-URSSAF ; DARES ; INSEE.

1.1. Effectifs au 2ème trimestre 2023

- ▷ Légère augmentation des effectifs (secteur marchand et non marchand) entre le 1^{er} trimestre 2023 (437 702 emplois) et le 2ème trimestre 2023 (438 093 emplois) : + 0.2 %
- ▷ Augmentation des effectifs annuels entre le 2ème trimestre 2022 (432 960 emplois) et le 2^{ème} trimestre 2023 (438 093 emplois) : + 1.2 %

Maj 29/09/2023

1.2. Effectifs par secteur d'activité au 2ème trimestre 2023

Secteur d'Activité	Evolution	Alpes-Maritimes 2ème trimestre 2023
Agriculture, sylviculture et pêche	2023 T2 Evol. T-1 Evol. N-1	1042 -1,7% +1.1%
Industrie	2023 T2 Evol. T-1 Evol. N-1	32 142 -0.4% +2.1%
Construction	2023 T2 Evol. T-1 Evol. N-1	27 260 -1.1% -0.6 %
Tertiaire marchand	2023 T2 Evol. T-1 Evol. N-1	241 578 +0.7 % +2.1 %
✓ Dont Commerce	2023 T2 Evol. T-1 Evol. N-1	62 593 +0.82 % +1.71 %
✓ Dont HCR	2023 T2 Evol. T-1 Evol. N-1	40 661 +1,72% +5.02%
Tertiaire non marchand	2023 T2 Evol. T-1 Evol. N-1	136 071 -0.2% -0.2 %
TOTAL	2023 T2 Evol. T-1 Evol. N-1	438 093 +0.20 % +1.20 %

T-1 : évolution trimestrielle ; N-1 : évolution annuelle
Maj 29/09/2023

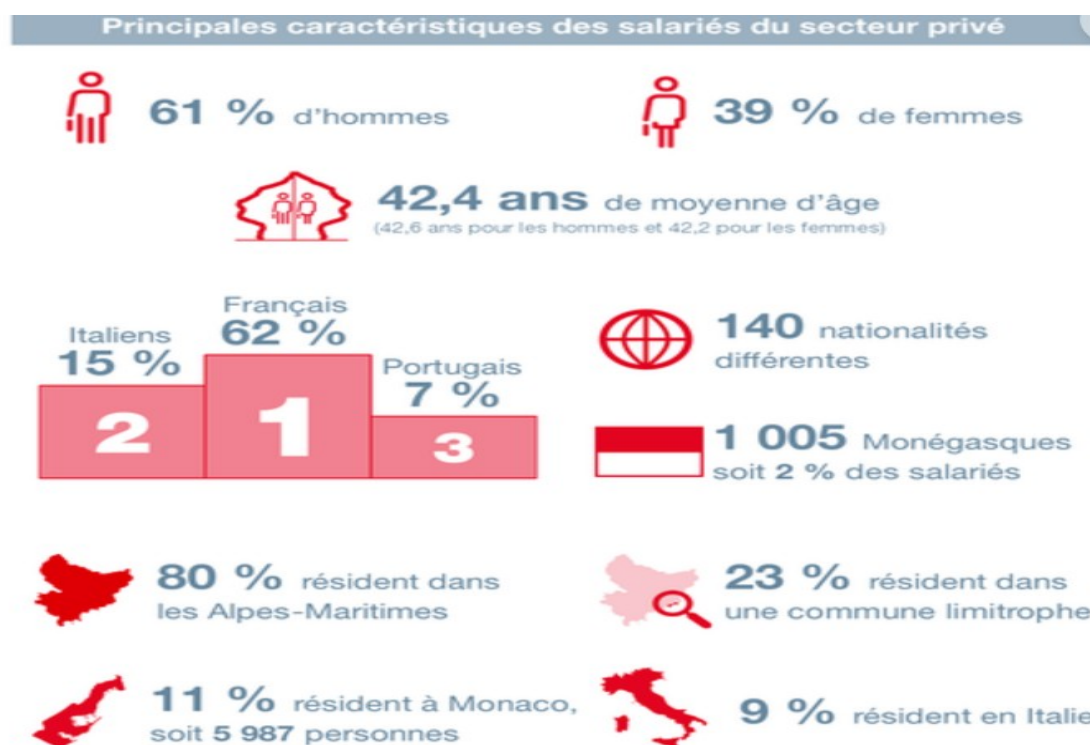
1.2.1. Travailleurs transfrontaliers, résidents français

Salariés en Principauté de Monaco dans le secteur privé	Salariés en provenance des Alpes-Maritimes	Dont communes limitrophes à Monaco : Beausoleil, Cap d'Ail, La Turbie, Roquebrune Cap Martin
55 472	80%	23%

Sur les dernières données de l'Institut Monégasque de Statistiques, 55 472 salariés sont employés en Principauté dans le secteur privé à la fin de l'année 2022.

Les pendulaires constituent la majorité de la main d'œuvre salariée de Monaco et leur proportion n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

– Source : IMSEE – Monaco Statistics



1.2.2. Les contrats aidés et les Contrats Engagement Jeunes

Dans un contexte de reprise économique dynamique, l'année 2023 est marquée par la continuité d'un pilotage strict des enveloppes de contrats aidés.

Comme en 2022, un cadencement des prescriptions est mis en place avec les prescripteurs.

Un nouvel arrêté régional publié le 12 mai 2023 acte les nouveaux taux applicables pour ces contrats aidés.

Pour les PEC, les taux de prise en charge varient de 40 % à 60 % (du taux horaire du SMIC brut) en fonction des publics (80 % pour des bénéficiaires du RSA résidents des territoires d'expérimentation : 5ème et 7ème arrondissements de Marseille dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens).

Sont priorités les publics demandeurs d'emploi seniors de plus de 50 ans, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs et de moyens signés entre l'État et le Conseil Départemental.

Pour le secteur marchand, concernant les CIE jeunes, le taux d'aide est fixé à 35 % avec une majoration possible de 5 % si le recrutement s'effectue sur l'un des 23 métiers en tension figurant à l'article 2 de l'arrêté.

Les tableaux ci-dessous indiquent le taux de réalisation des contrats suivants : Parcours Emploi Compétences (PEC), Contrats d'Insertion dans l'Emploi pour les Jeunes (CIEJ), et Contrats Engagement Jeunes (CEJ)

S40 : PEC CIE

S40 : CEJ

	Alpes-maritimes	Objectifs 2023	Taux de réalisation sur objectifs
PEC Tous Publics	565	903	62,56 %
* Part du public QPV en %	14,36		
* Part du public ZRR en %	5,67		
* Part du public Jeune en %	23,23		
* Part du public seniors %	37,59		
* Part du public TH en %	18,97		
*Part du public DELD %	57,98		
* Part du public BRSA en %	27,3		
dont renouvellement	179		
dont cofinancés	62	100	62,00 %
cumul 2023 au 07/10/2023(POP)			
CIE Jeunes	215	373	57,64 %
dont renouvellements	22		
cumul 2023 au 07/10/2023(POP)			

* PEC : Part des publics en % : un même bénéficiaire peut être comptabilisé dans plusieurs colonnes, les caractéristiques des publics sont extraites indépendamment les unes des autres

Contrat Engagement Jeune S40 au 08/10/2023	3582	4530	79,07 %
dont PE	1430	1740	82,18 %
dont ML	2152	2790	77,13 %

1.2.3. Contrats en alternance

Pour l'année 2023, le gouvernement renouvelle son soutien au recrutement des apprentis et des salariés en contrat de professionnalisation, pour tous les contrats conclus entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, pour les mineurs et majeurs de moins de 30 ans, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises.

Quel est le montant de l'aide ?

Aide financière de :

- 6 000 euros maximum pour un apprenti, quel que soit son âge
- 6 000 euros maximum pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus

À noter : cette aide est cumulable avec les [aides spécifiques pour les apprentis aux situations de handicap](#).

Pour plus d'information, et en savoir plus sur les aides pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2023, vous pouvez consulter le site du Ministère du travail dont voici le lien :

[Aide 2023 aux employeurs qui recrutent en alternance - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

Focus sur le contrat d'apprentissage au 12 octobre 2023 : 13 546 contrats d'apprentissage ont débuté en 2022

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Mise à jour : 12 octobre 2023

Nombre d'embauches* en contrat d'apprentissage

	juillet 2023	Cumul de janvier à juillet 2023	Cumul de janvier à juillet 2022	Variation du cumul (en %)
Alpes-Maritimes	920	2 671	2 485	+7,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 444	11 679	11 911	-1,9
France métropolitaine	48 238	125 558	125 990	-0,3

* embauches = nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Champ : secteurs public et privé

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares - Traitements : Dares

2. LES RUPTURES DE CONTRAT DE TRAVAIL

2.1 Synthèse des procédures de licenciement collectif d'au moins 10 salariés et des ruptures conventionnelles collectives engagées dans les Alpes-Maritimes

Sont comptabilisées les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) notifiés à la DIRECCTE UD 06 ainsi que les procédures de licenciement collectif d'au moins 10 salariés hors PSE (pour des entreprises non soumises à l'obligation de PSE du fait de leur effectif), y compris les règlements et liquidations judiciaires

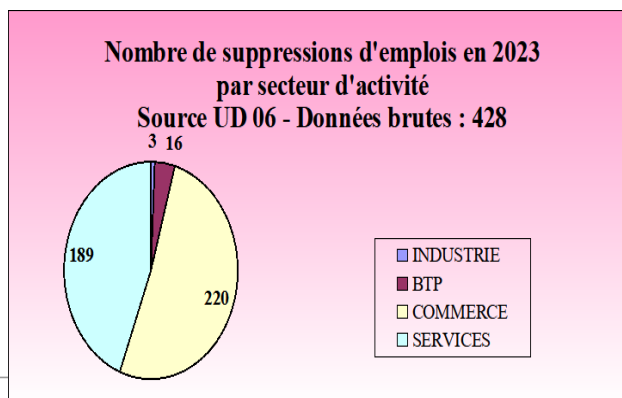
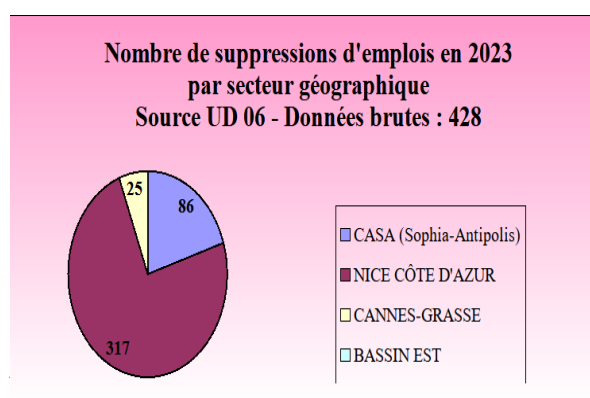
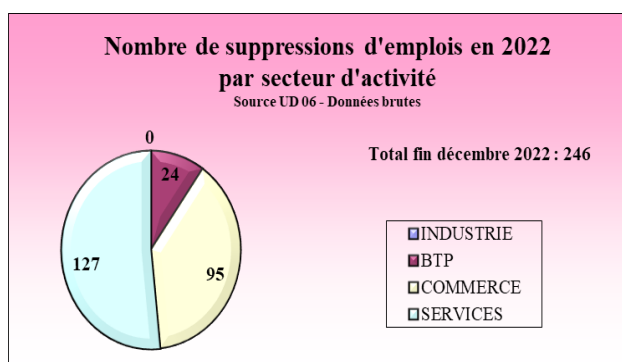
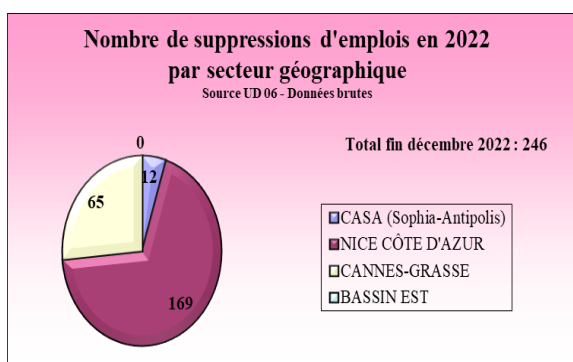
Procédures licenciements collectifs d'au moins 10 salariés et ruptures conventionnelles collectives

Année	Nombre de salariés	Nombre de procédures
2015	1 010	22
2016	630	15
2017	825	19
2018	1 095	20
2019	595	46
2020	326	36
2021	459	20
2022	246	15
2023	428	28

4 secteurs d'activités sont principalement impactés : les secteurs du commerce, de la restauration rapide, des services et du BTP 2^{ème} œuvre, pour une volumétrie globale en progression par rapport à octobre 2022, qui s'accompagne par la hausse des petites procédures de moins de 10 licenciements.

En cumul sur l'année 2023 (mois de octobre) : 14 procédures de licenciement collectif de plus de 10 personnes, et 14 PSE dont 10 PSE nationaux ayant un impact sur les Alpes Maritimes, soit 428 salariés concernés.

Par comparaison, en cumul à fin octobre 2022, on avait enregistré 14 procédures concernant 218 salariés.

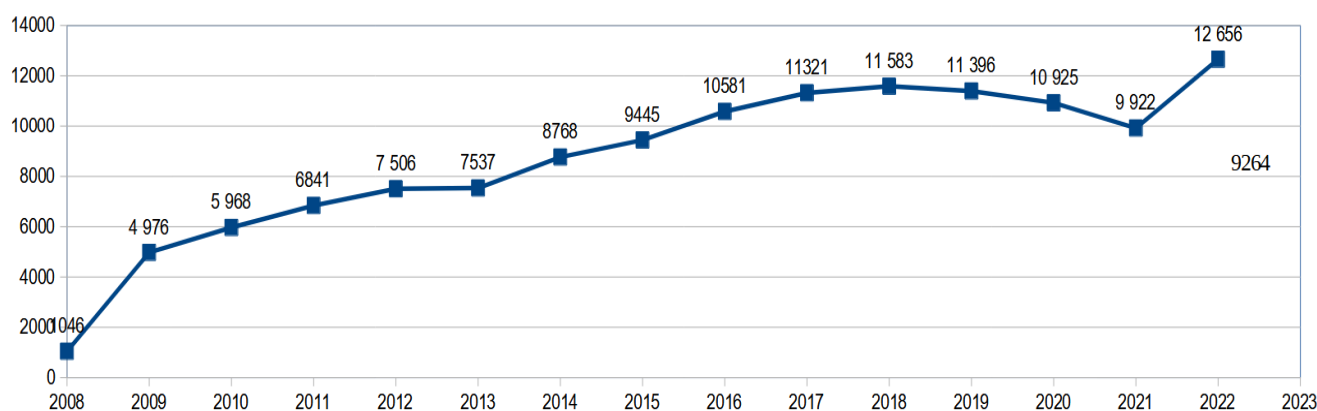


Remarque : La rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée a été mise en place par la loi portant modernisation du marché du travail n° 2008-596 du 25 juin 2008. Elle permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail, par une convention qui doit être homologuée par la DRETS dans un délai de 15 jours ouvrables. A défaut de rejet dans ce délai, la demande est réputée acceptée.

La convention doit prévoir notamment une indemnité de rupture qui ne peut être inférieure à l'indemnité légale de licenciement ni, dans la plupart des secteurs, à l'indemnité conventionnelle prévue dans la branche si celle-ci est plus favorable au salarié (Cf. avenant n°4 à l'ANI du 11 janvier 2008).

La rupture conventionnelle n'est pas applicable aux ruptures de contrats de travail résultant des accords collectifs de GPEC ou des plans de sauvegarde de l'emploi. Elle ouvre droit au bénéfice des allocations d'assurance chômage.

RUPTURES CONVENTIONNELLES INDIVIDUELLES
Nombre de demandes reçues par année



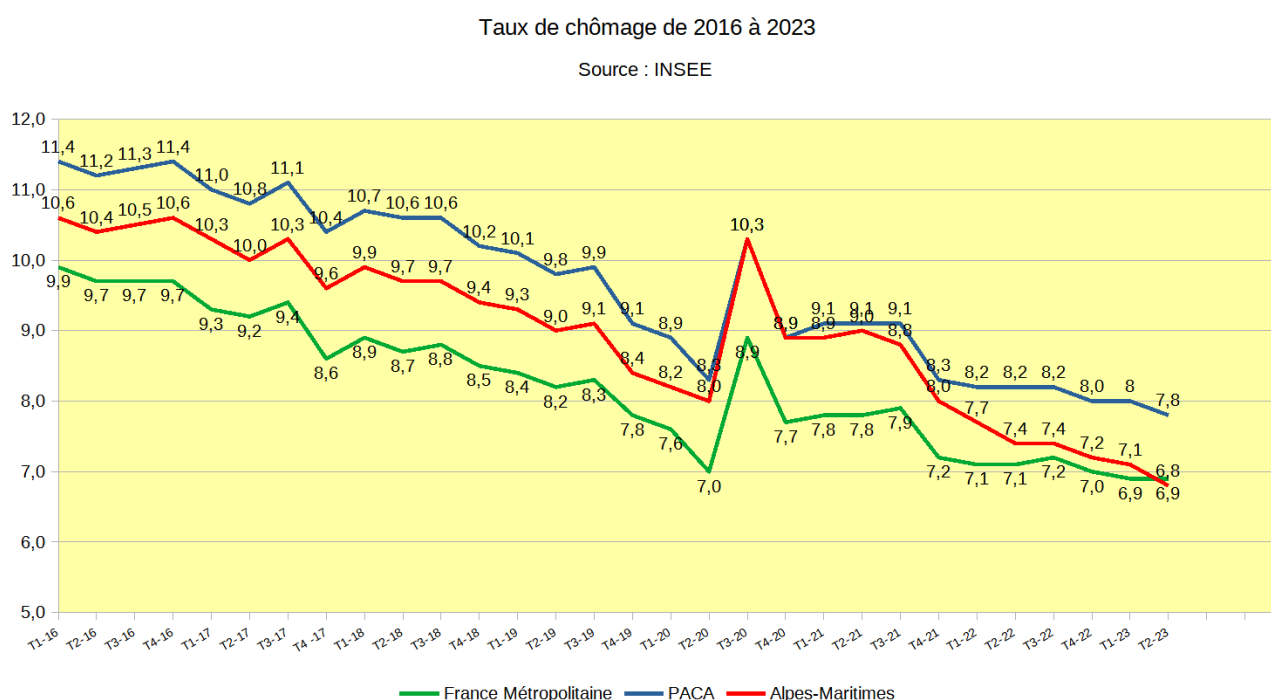
3 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

➤ Deux indicateurs permettent de mesurer le niveau global du chômage : le **taux de chômage** et la **demande d'emploi**

3.1 Taux de chômage au 2ème trimestre 2023 :

3.2

Le taux de chômage étant une fraction, son évolution dépend de celle du numérateur (nombre de personnes se déclarant sans emploi) mais aussi du dénominateur (population active). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit à Pôle Emploi peut croître alors que le taux de chômage baisse si la population active augmente ou si les reprises d'emploi concernent des actifs non inscrits à Pôle Emploi. Les séries de taux de chômage localisés tiennent désormais compte des résultats d'Estel 2008, qui peuvent conduire à des révisions de la population active.



Les taux de chômage au 2ème trimestre 2023 :

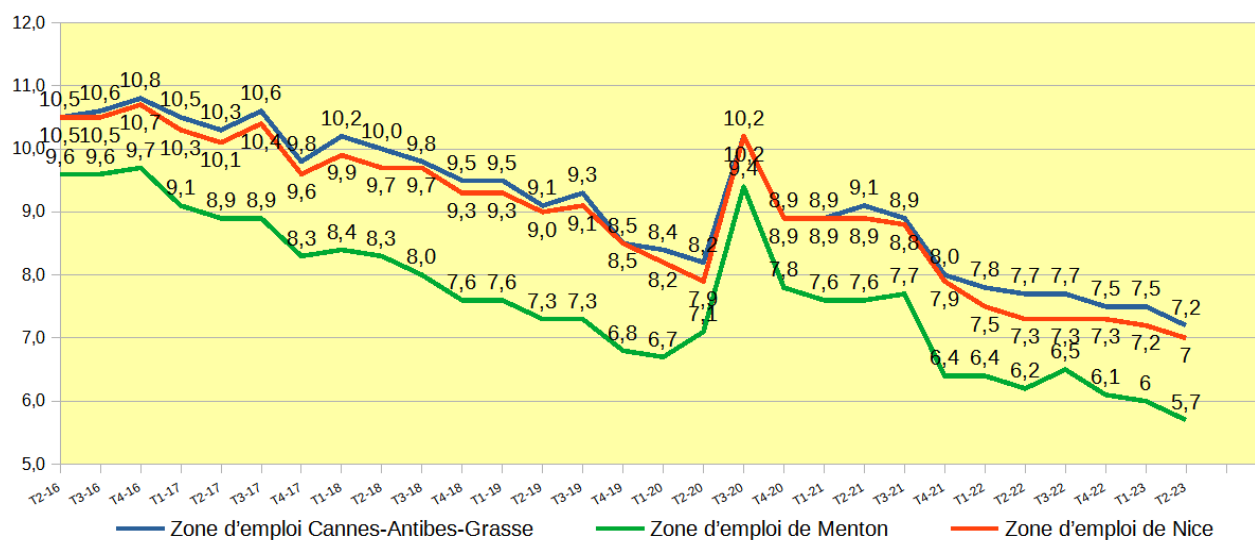
- **France : 6,9 %** ; évolution trimestrielle : 0,0 % , évolution annuelle : -0,2 %
- **PACA : 7,8 %** ; évolution trimestrielle : -0,2 % , évolution annuelle : -0,4 %
- **Alpes-Maritimes : 6,8 %** ; évolution trimestrielle : -0,3 % ; évolution annuelle : -0,5 %

Après les Hautes Alpes (6.6%), le taux de chômage du département des Alpes-Maritimes est le plus bas de PACA, Son taux trimestriel est en baisse par rapport à celui du trimestre précédent (-0,3%) et son taux annuel est en baisse par rapport à celui du même trimestre l'année précédente (-0,5%)

Pour information : LeVar :7,2%, les Alpes de Haute Provence : 7,9 % , les Bouches du Rhône : 8,4 % , et le Vaucluse : 9.3 %).

Taux de chômage trimestriels par zone d'emploi de 2016 à 2023

Source : INSEE



Les taux de chômage au 2ème trimestre 2023 par zone d'emploi :

- **Cannes-Antibes Grasse : 7.2 %** ; évolution trimestrielle : -0,2 %, évolution annuelle : -0,5 %
- **Nice : 7.0 %** ; évolution trimestrielle : -0,2 %, évolution annuelle : -0,4 %
- **Menton Vallée de la Roya : 5.7%** ; évolution trimestrielle : -0,2 %, évolution annuelle : -0,5 %

3.3 La demande d'emploi enregistrée par Pôle Emploi au 3ème trimestre 2023

3.3.1 Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 3ème trimestre 2023

La situation des demandeurs d'emploi est déterminée à la fin de chaque mois. Dans cette publication, les nombres de demandeurs d'emploi sont obtenus en faisant la moyenne sur le trimestre

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle Emploi En catégories A-B-C au 3ème trimestre 2023

Données CVS	Alpes-Maritimes	PACA	France Métropolitaine
Ensemble des catégories A, B, C	90550	446040	5076600
Evolution sur 1 trimestre*	-0.50 %	+0.00 %	+0.20 %
Evolution sur 1 an**	-3,30 %	-1,60 %	-1,30 %
Femmes catégories A, B, C	47160	229380	2612900
Dont catégorie A	52930	257220	2 818800
Evolution sur 1 trimestre*	+0.30 %	0,30 %	+0.70%
Evolution sur 1 an**	-8.90 %	-6,50 %	-3.80 %
<u>Moins de 25 ans</u>	5940	32140	381700
Evolution sur 1 trimestre*	+7.6 %	+2.80 %	+2.00 %
Evolution sur 1 an**	+1.9 %	+0.20 %	+3.20 %
<u>Entre 25 et 49 ans</u>	30430	150590	1654100
Evolution sur 1 trimestre*	-0.20 %	+0.30 %	0,70 %
Evolution sur 1 an**	-9,30 %	-6,80 %	-4.00 %
<u>50 ans et plus</u>	16560	74490	783100
Evolution sur 1 trimestre*	-1.10 %	-0.60 %	-0.10 %
Evolution sur 1 an**	-11,50 %	-8,50 %	-6.50 %

Source : Pôle emploi, Dares (STMT). Calculs des CVS-CJO : Dares

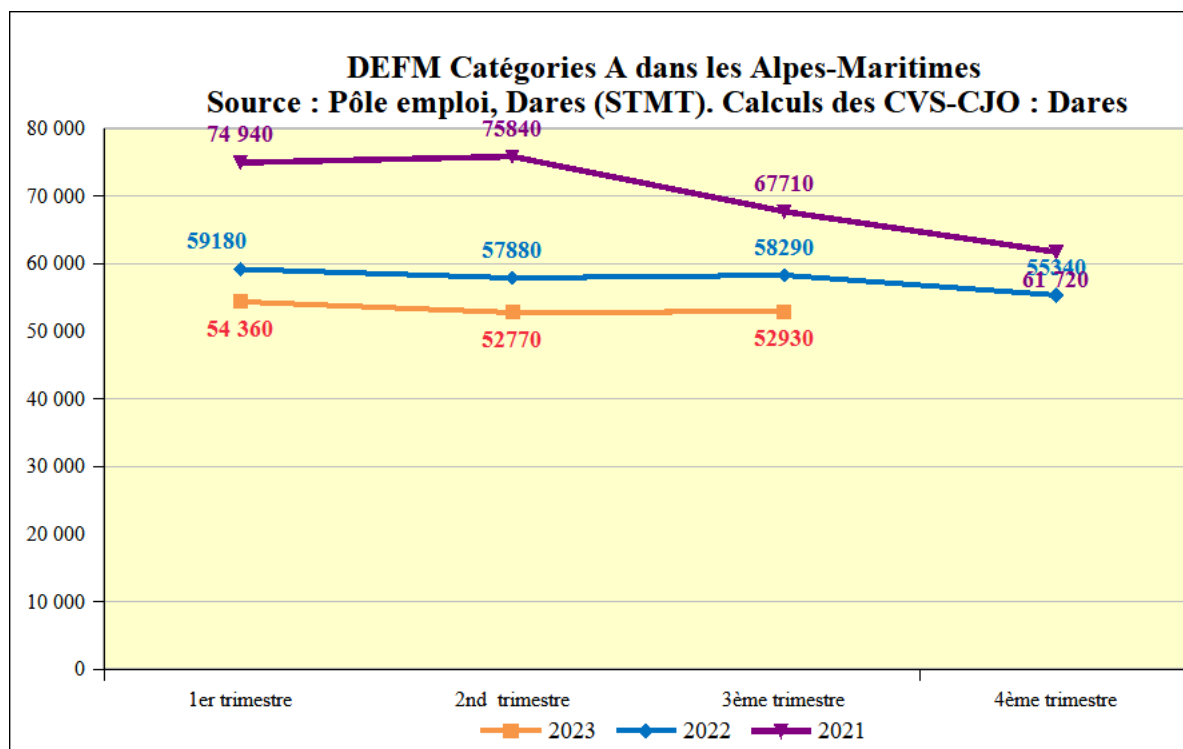
CAT A = D.E. tenus de rechercher un emploi, sans emploi. ;

CAT B = D.E. tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 h ou moins dans le mois) ;

CAT C = D.E. tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de + de 78 h au cours du mois).

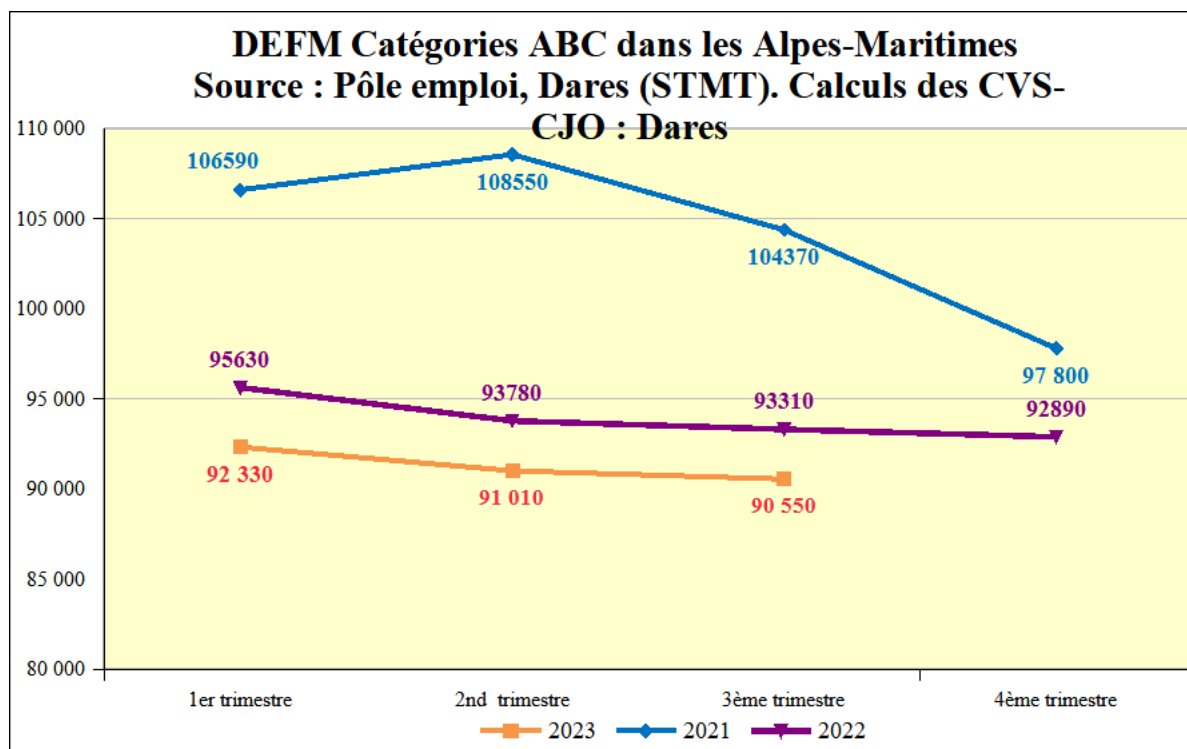
* Variation par rapport au trimestre précédent, en %

** Variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %



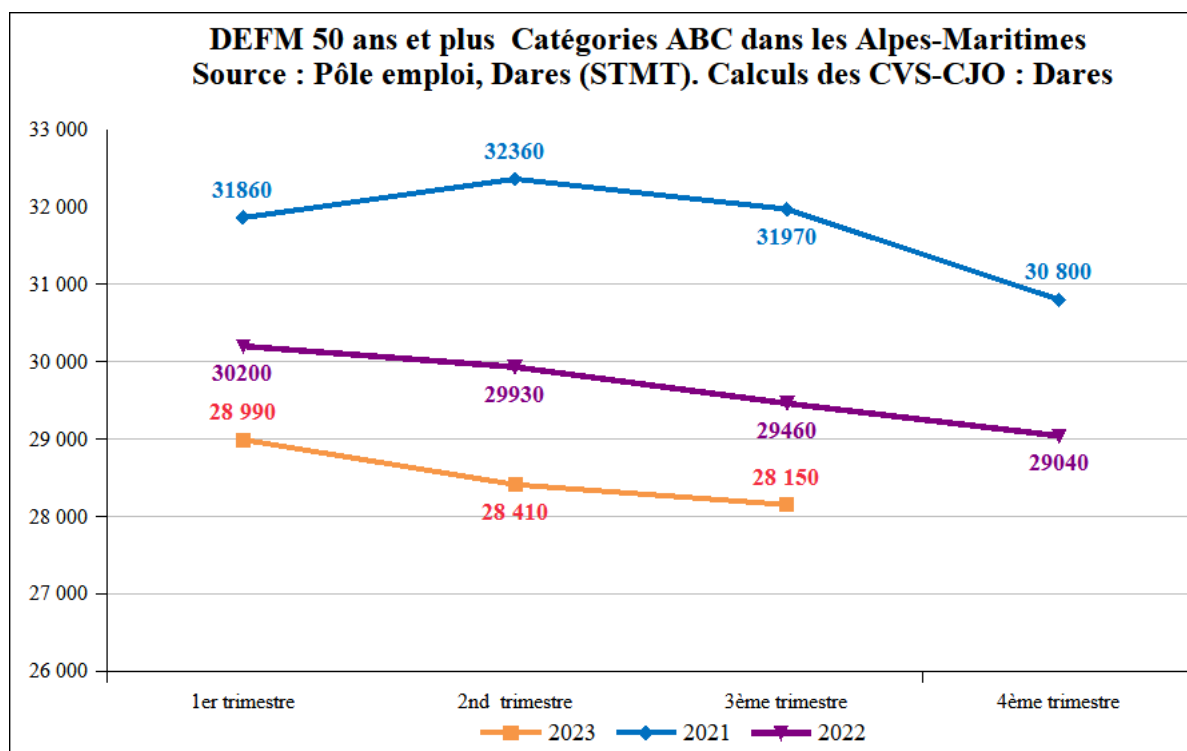
Dans les

Alpes-Maritimes, la DEFM de catégorie A au 3ème trimestre 2023 a augmenté de 0.3 % par rapport au trimestre précédent et diminué de 8.9 % sur un an (PACA : évolution. Trim. + 0.3% ; évolution annuelle -6,5 %)

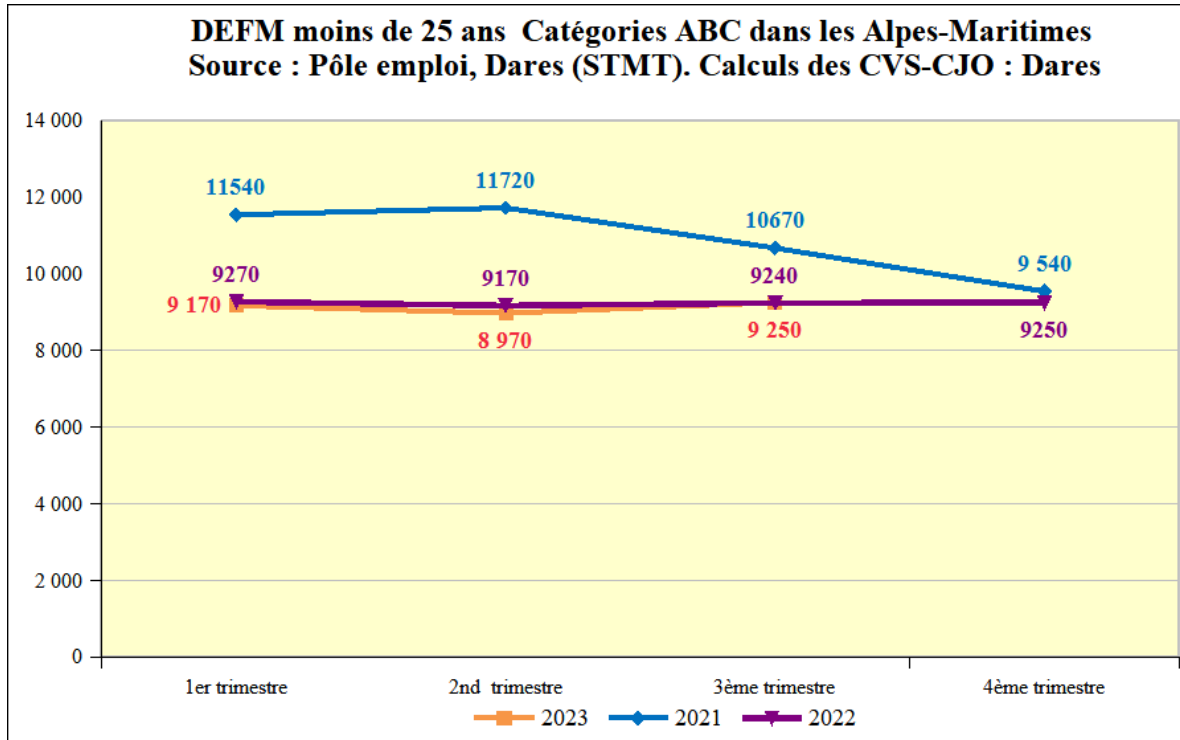


Dans les Alpes-Maritimes, la DEFM des catégories ABC au 3ème trimestre 2023 a diminué de 0.5 % par rapport au trimestre précédent et diminué de 3,3 % sur un an. (PACA évolution. Trimestrielle. 0.0 %, évolution annuelle -1,6 %).

1°) Seniors :



2°) Jeunes :



3°) Demande d'emploi de longue et de très longue durée :

Dans les Alpes-Maritimes, au 3ème trimestre 2023, la DEFM des catégories ABC inscrits depuis plus d'un an au chômage représente 36 180 personnes, soit 40,0 % des personnes inscrites en catégorie ABC.
Parmi ces demandeurs d'emploi, 19560 personnes sont inscrites depuis 2 ans ou plus.

4°) La DEFM dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

2ème trimestre 2023							
Code géographique	Libellé géographique	Nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C 2023 T2	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans 2023 T2	Nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C 2022 T2	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans 2022 T2	Évolution du nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C 2023 T2/2022 T2 (%)	Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans 2023 T2/2022 T2 (%)
Nice	Las Planas	152	14	165	13	-7,9	7,7
Vallauris	Coeur De Ville - Hauts De V	404	52	445	62	-9,2	-16,1
Cannes	Ranguin-Frayère	563	58	561	73	0,4	-20,5
Cannes	Genêts - Oliviers - Saint-Pie	258	47	245	38	5,3	23,7
Grasse	Grand Centre	769	116	824	109	-6,7	6,4
Grasse	Les Fleurs De Grasse	126	21	143	18	-11,9	16,7
Drap	La Condamine	143	25	134	28	6,7	-10,7
Carros	Centre	218	33	228	33	-4,4	0,0
Nice	Résidence Sociale Nicéa			120			
Nice St Laurent	Les Moulins - Le Point Du J	923	135	1 052	140	-12,3	-3,6
Nice	Les Sagnes	109	14	112	9	-2,7	55,6
Nice	Centre	555	56	558	46	-0,5	21,7
Nice	Paillon	1 614	260	1 698	240	-4,9	8,3
Nice	Ariane - Le Manoir	1 446	234	1 498	238	-3,5	-1,7
Nice	Palais Des Expositions	730	43	706	36	3,4	19,4
Vence	Centre	179	26	178	16	0,6	62,5
TOTAL		8 189	1 134	8 667	1 099		

Mise en ligne le 23/10/2023 Découpage géographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville au 14/09/2015

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT Traitements statistiques : Insee

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes Maritimes

François DELEMOTTE